

ARRETE DU MAIRE

n° 2024-04-099

**PORTANT SUR LE DEPLACEMENT D'ENTREE ET DE SORTIE SUD
D'AGGLOMERATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°86 F**

Le Maire de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHÔNE (Ardèche) ;

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R411-1 et suivants ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 5^{ème} partie – signalisation d'indication ;

Considérant que l'implantation du nouveau centre de tri postal hors agglomération sur la Commune de la Voulte sur Rhône a ainsi engendré une extension de l'urbanisation dans la continuité des immeubles bâtis en agglomération ;

Considérant qu'il convient d'assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Toutes les dispositions définies par des arrêtés fixant des limites sud de l'agglomération de la Voulte-sur-Rhône sur la RD 86 F sont abrogées.

ARTICLE 2 : Les limites du sud de l'agglomération de la Voulte-sur-Rhône sur la RD 86 F au sens de l'article R110-2 du Code de la Route seront déplacées au point kilométrique PK 0 + 755 pour l'entrée d'agglomération et au point kilométrique PK 0 + 750 pour la sortie d'agglomération.

ARTICLE 3 : Ces limites seront matérialisées par des panneaux EB 10 et EB 20.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 2 du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète, à Monsieur le Président du conseil départemental de l'Ardèche et à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et les agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à LA VOULTE-SUR-RHÔNE, le 22 avril 2024

Monsieur le Maire,
Bernard BROTTES

